



► Compte rendu des travaux

8C

Conférence internationale du Travail – 113^e session, Genève, 2025

Date: 4 juillet 2025

Séance plénière: Clôture de la 113^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	Page
Signature des textes authentiques.....	3
Déclarations de clôture	3

Vendredi 13 juin 2025, 14 h 50

Président: M. Moyo

Signature des textes authentiques

M. Bormioli

Greffier de la Conférence

(original anglais)

Comme vous vous en souvenez sans doute, la Conférence a décidé la semaine dernière, à l'issue d'un vote par appel nominal, d'adopter une série d'amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006).

Cette décision de la Conférence ainsi que celles qui portent sur l'adoption de la convention et de la recommandation sur la prévention et la protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail sont énoncées dans des documents officiels qui doivent, pour constituer le texte authentique, être signés par le Président de la Conférence et par le Directeur général, avant d'être déposés auprès de l'Organisation des Nations Unies pour enregistrement et aux archives du Bureau international du Travail pour conservation.

J'invite donc maintenant le Président ainsi que M. Hounbo, Directeur général du BIT et Secrétaire général de la Conférence, à venir signer les textes authentiques de la nouvelle convention et la nouvelle recommandation, ainsi que des amendements au code de la MLC, 2006.

(Le Président et le Directeur général du BIT signent le texte de la convention et de la recommandation sur la prévention et la protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail.)

(Le Président et le Directeur général du BIT signent le texte des amendements au code de la MLC, 2006.)

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)

Vendredi 13 juin 2025, 15 h 50

Président: M. Moyo

Déclarations de clôture

Le Président

(original anglais)

La Conférence a maintenant achevé ses travaux et atteint ses objectifs. Le moment est venu de tenir notre cérémonie de clôture.

Je vais inviter chacun de mes collègues du bureau à prononcer son discours de clôture devant l'assemblée. Je donne la parole pour commencer au Vice-président employeur de la Conférence, M. Diop.

M. Diop**Vice-président employeur de la Conférence**

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous à l'occasion de cette session de clôture au nom du groupe des employeurs. Au cours de ces deux semaines intenses, nous avons encore une fois démontré la qualité de notre tripartisme et de notre engagement visible pour un dialogue social constructif et non partisan. Il nous fallait faire face à la complexité, aux diverses sensibilités, à des enjeux et défis. Nous l'avons fait.

Toute société qui envisage l'avenir avec confiance et sérénité est à l'écoute de ses partenaires sociaux, qui expriment leur citoyenneté active à travers les valeurs républicaines de progrès que sont le travail, la productivité, la dignité humaine et la justice sociale. Alors je dirais que lorsque l'OIT organise cette 113^e session, c'est pour évaluer la qualité de notre tripartisme social, pour apprécier le degré d'exécution de nos engagements réglementaires, normatifs et juridiques respectifs. Et c'est pour partager une vision prospective de la démocratie sociale que nous voulons plus vivante. L'espace de dialogue social tripartite, l'espace de vérité et de confiance, l'espace de partage des valeurs humaines, cet espace-là est celui qu'offre chaque année la Conférence internationale du Travail pour le bien des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

Emploi, droit et croissance: Renforcer le lien. Ce lien, c'est l'entreprise. Identifier ce lien, c'est reconnaître les lettres de noblesse de l'employeur, qui prend tous les jours des risques afin d'investir, de créer des emplois, de générer cette croissance économique, mais aussi d'agir pour plus de protection sociale des travailleurs et d'être également, ne l'oublions pas, ce grand contributeur fiscal et substantiel au budget de nos États. Mes chers partenaires travailleurs, je vous entends me dire que l'entreprise ne saurait se résumer à l'employeur. Vous avez raison. Que serait ce lien sans ces travailleurs productifs, dignes, engagés et qui doivent pleinement jouir de la totalité de leurs droits. J'entends aussi les gouvernements me dire, vous n'êtes pas seuls, vous ne saurez prospérer sans nous, les gouvernements, l'État stratège, soucieux du bien-être des travailleurs mais aussi de la pérennité des entreprises. Que retenir sinon qu'il faut aimer l'entreprise? Oui, aimons davantage les employeurs.

Nous entrons dans une nouvelle ère où le monde se divise, se reconstruit en nouveaux blocs et invite les nations à faire face à des tensions géopolitiques ainsi qu'à des enjeux de souveraineté économique et de défense nationale sans précédent, mais aussi à toute forme d'intolérance, de discrimination et d'obscurantisme. La réalité du monde d'aujourd'hui, nous la vivons tous, elle s'impose à nous, employeurs, elle s'impose aux travailleurs, aux gouvernements, de même qu'à l'OIT. L'OIT doit-elle garder le silence? Non. Nos valeurs humaines de progrès social et de justice sociale, il nous faut aujourd'hui davantage les promouvoir et faire prévaloir la raison humaine avant toute forme de passion humaine. Prenons le cas de la Palestine. L'OIT doit-elle garder le silence? Non, l'OIT ne peut rester muette. L'OIT a pris ses responsabilités en adoptant la résolution sur le statut de la Palestine. Nous l'avons fait et il le fallait. Le groupe des employeurs a soutenu cette résolution, qui réaffirme pleinement les engagements de l'OIT avec tous ses mandants. L'OIT est ainsi amenée à fournir toute l'assistance technique qui sied pour promouvoir la justice sociale ainsi que les droits des travailleurs et des employeurs dans l'un des environnements socio-économiques les plus difficiles de ce monde. Le cas du Myanmar est également important et mérite toute notre attention. Les droits des travailleurs et des employeurs doivent être préservés. C'est le strict minimum, et nous y tenons. Alors nous soulignons encore une fois que l'article 33 n'est pas un mécanisme de sanction. Les mesures doivent non seulement être proportionnelles et fondées sur des preuves, mais aussi permettre le respect du cadre réglementaire sans pour autant accroître les préjudices subis par les travailleurs et les employeurs déjà confrontés à des difficultés extrêmes.

L'adoption du programme et budget est acquise et ce consensus tant recherché, nous l'avons eu. Ce n'était pas facile au regard des positions divergentes à concilier pour parvenir à un bon compromis dans un contexte marqué, entre autres, par de fortes attentes des mandants tripartites et des contraintes budgétaires. Le groupe des employeurs se réjouit de l'esprit constructif dont ont fait montre toutes les parties prenantes et qui nous a permis d'obtenir ce résultat. Notre engagement, nous vous le renouvelons afin que le Bureau puisse réaliser les objectifs ciblés et les priorités retenues.

La discussion générale sur l'informalité a permis d'aborder un sujet de nature complexe, structurelle et évolutive au regard des spécificités du secteur productif des pays et des régions, ainsi que des enjeux et défis qui en découlent pour les uns et les autres. Mais la lutte contre l'informalité n'est pas seulement une question de conformité. Elle forme un tout qui exige la mise en œuvre de mesures incitatives sociales et fiscales à même de faciliter la transition vers la formalité, mais également la satisfaction d'exigences de productivité, une bonne gouvernance privée, des réformes systémiques et la cohérence de la réglementation économique. Retenons ainsi qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre ces objectifs.

La deuxième discussion normative sur la protection contre les dangers biologiques a allié responsabilité, réalisme et pragmatisme. C'est ce dont a fait montre le groupe des employeurs pour l'adoption de ces instruments. Certes, la convention n'est pas parfaite à 100 pour cent, mais elle représente une avancée significative dans la prise en compte des leçons tirées de la pandémie et permet le renforcement des cadres réglementaires régissant la sécurité et la santé au travail. Si les responsabilités et les devoirs respectifs des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sont désormais délimités et actés, il n'en demeure pas moins que le groupe des employeurs émet des réserves sur certaines dispositions de la recommandation, dont l'ambiguïté et le caractère excessif sur le plan normatif risquent de rendre difficile la mise en œuvre au niveau national, au lieu de la soutenir. Veillons en conséquence à ce que, au niveau national, le dialogue tripartite reflète l'esprit de ces instruments et, surtout, n'engendre pas de surcoût financier indirect susceptible de compromettre à la fois la protection des travailleurs et la viabilité des entreprises.

J'en viens maintenant à la première discussion normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes. Nous nous sommes parlé, il est vrai, mais nous avons encore besoin d'une compréhension commune. Que disent les employeurs dans un esprit constructif? Respectons les systèmes juridiques nationaux. Préservons la distinction entre emplois et travail indépendant. Soutenons l'innovation et la créativité, créons des emplois décents et veillons à la viabilité des entreprises. La complexité et la diversité de l'économie des plateformes exigent davantage d'écoute et de prudence pour tous si nous voulons un instrument juste, équilibré, approprié et soutenable qui réponde aux réalités économiques. Lorsque nous entrerons dans la deuxième phase de la discussion, retenons ces principes dans nos négociations.

La Conférence a adopté la Résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social. Il faut que ce nouveau monde reste attentif à l'OIT et à ses valeurs fondamentales de progrès social. C'est pourquoi les employeurs que nous sommes rappellent que, pour monter dans l'ascenseur social, il faut au moins franchir le premier palier économique. Le progrès social et le dynamisme économique doivent aller de pair. En conséquence, les partenaires sociaux entendent jouer leur partition dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques socio-économiques.

Lors des travaux de la Commission de l'application des normes, la majorité des gouvernements s'est engagée de manière constructive et a exprimé sa volonté de collaborer avec le Bureau. Si, dans l'ensemble, c'est un bon résultat, l'OIT ne peut pour autant garder le silence sur l'absence du gouvernement de l'Afghanistan et du gouvernement du Nicaragua. La situation du Nicaragua est plus que préoccupante. On ne peut rester dans l'immobilisme, il faut agir. Tout a été dit sur le démantèlement des organisations d'employeurs, la confiscation des biens privés, la condamnation pénale à l'exil des dirigeants patronaux. Tout a été dit sur les attaques contre la liberté d'association, les principes fondamentaux et l'essence même du tripartisme. Nous soutenons pleinement la décision historique de créer une commission d'enquête. Le système de contrôle des normes internationales doit être renforcé. Les normes internationales du travail s'imposent à tous. Il faut les respecter.

Cette Conférence nous permet d'écrire une grande page dans l'histoire de l'OIT. À la présente session, l'OIT n'a pas gardé le silence et n'est pas restée aveugle, elle a pris ses responsabilités, ce qui est bon pour elle-même et bon pour les employeurs, pour les travailleurs et pour les gouvernements. Nous sommes fiers d'être des entrepreneurs, fiers de nos valeurs, fiers d'être des régulateurs sociaux économiques pour la paix et la stabilité sociale ainsi que pour la cohésion de nos populations aux niveaux national et international. Par ma voix, vous avez les félicitations et remerciements du groupe des employeurs, de la présidente et du secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), des vice-présidents, porte-parole et présidents de commission de l'OIE. Merci à l'ensemble des services compétents du BIT et aux interprètes qui nous ont permis d'atteindre les objectifs de la Conférence. J'ai été ravi d'être à vos côtés M. le Président, aux côtés de mes chers collègues vice-présidents et de notre Directeur général.

M^{me} Arfaoui

Vice-présidente travailleuse de la Conférence

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde gratitude au groupe des travailleurs pour la confiance qu'il m'a témoignée. C'est un honneur immense de porter ici la voix des travailleuses et des travailleurs du monde entier et de défendre leurs aspirations à un avenir de justice sociale.

Alors que nous clôturons cette 113^e session de la Conférence internationale du Travail, je tiens à saluer l'engagement collectif et la qualité des débats qui ont marqué nos travaux.

Cette session s'est tenue dans un contexte mondial instable marqué par des conflits armés, l'aggravation des inégalités, des changements démographiques, des mutations technologiques rapides et des crises climatiques. Malgré cela, l'OIT a pu rester fidèle à sa mission fondamentale: défendre la dignité au travail et promouvoir la justice sociale par le dialogue social tripartite et bipartite.

Le rapport du Directeur général nous l'a rappelé avec force: le dialogue social n'est pas un luxe. C'est un pilier central pour bâtir des économies inclusives, résilientes et durables. Emploi, droit, croissance, tel est le triptyque qui guide notre action syndicale au quotidien.

Le Directeur général décrit la réalité actuelle d'un monde du travail enlisé dans une incertitude permanente qui nécessitera une plus grande cohérence des politiques et une plus grande attention portée aux déficits de travail décent pour parvenir à un développement durable.

Le principal point soulevé par le Directeur général en cette période de mécontentement est sans doute l'importance des valeurs démocratiques comme catalyseur du développement durable, dans le cadre duquel les politiques axées sur l'emploi, les droits et la croissance peuvent se renforcer mutuellement.

L'importance d'institutions et d'acteurs démocratiques forts comme condition préalable à un développement durable et inclusif est un point majeur à souligner, notamment en mettant en avant le rôle et le plaidoyer des mandants tripartites.

Parmi les décisions fortes de cette session figure celle adoptée en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, concernant le Myanmar. Cette décision historique affirme que l'OIT ne restera jamais silencieuse face à la répression, à la destruction des libertés syndicales et aux violations graves des droits humains. C'est un acte de solidarité mais aussi de responsabilité. Le peuple du Myanmar n'est pas seul.

Dans cette même logique de justice, nous saluons la décision d'accorder à la Palestine le statut de pays non membre observateur. Dans un contexte de crise humanitaire extrême, notamment dans la bande de Gaza, cette reconnaissance revêt une portée politique et humaine majeure. Elle constitue un pas important vers la reconnaissance pleine et entière de la Palestine comme Membre de l'OIT avec tous les droits associés, une évolution cohérente avec les principes des Nations Unies et les valeurs fondatrices de notre Organisation.

Nous appelons solennellement à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des corridors humanitaires et à la protection des civils et des travailleurs conformément aux normes du droit international humanitaire. La paix passe par la fin de l'occupation et de la violence.

Nous avons aussi suivi avec attention les travaux des commissions techniques, qui traduisent la volonté de l'OIT de répondre aux défis actuels du monde du travail.

Nous saluons les avancées de la Commission normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes, qui a franchi une étape importante en décidant de travailler à l'élaboration d'une convention complétée par une recommandation concernant le travail décent dans l'économie des plateformes. Cette décision répond aux attentes des millions de travailleurs des plateformes, qui sont souvent jeunes, précaires et invisibles. Garantir leurs droits, leur protection sociale et leur sécurité au travail est une urgence. Les discussions doivent à présent progresser avec détermination pour que cette convention devienne une réalité concrète lors de la discussion en 2026.

Nous pouvons également nous réjouir du travail mené par la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité. Nous y avons porté les voix de nombreuses catégories vulnérables. Travailleurs migrants, domestiques, agricoles, vendeurs de rue, soignants, travailleurs du bâtiment et autres. Les conclusions soulignent les causes profondes de l'informalité, le non-respect du droit du travail, la stigmatisation, l'évasion des cotisations sociales ou encore des lois migratoires injustes.

Les conclusions reconnaissent la nécessité de mettre fin au mauvais classement des relations d'emploi, de renforcer la sécurité et la santé au travail et de lutter contre la violence et le harcèlement, dans l'esprit de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

La commission a aussi réaffirmé l'universalité des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective et a rappelé la valeur fondamentale de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, qui fête cette année ses dix ans, en tant qu'instrument d'orientation pour une formalisation juste, durable et porteuse de dignité.

Par ailleurs, nous nous félicitons des travaux de la Commission normative sur les dangers biologiques et de l'adoption d'une convention complétée par une recommandation sur les dangers biologiques. Répondons à une autre urgence: celle de renforcer la prévention et la protection face aux menaces sanitaires. La pandémie nous a montré que la santé au travail est un pilier de résilience collective. Nous saluons l'adoption de cette convention et de cette recommandation qui, avec une mise en œuvre active, nous permettrait d'avancer vers un futur sans accident ni maladie professionnelle. Travailler dans un environnement exempt de risques pour la sécurité et la santé au travail est un droit fondamental. Il nous faut des normes plus fortes, des mécanismes de prévention efficaces et une formation adéquate pour protéger les travailleuses et les travailleurs exposés.

Cette Conférence démontre une fois de plus la pertinence du modèle tripartite de l'OIT. Nous ne sommes pas toujours d'accord. Mais nous avançons ensemble. C'est cela qui fait notre force: le dialogue, la confrontation respectueuse et la recherche du bien commun.

Alors que nous retournons dans nos pays respectifs, portons avec nous l'esprit de cette Conférence, celui de la solidarité, de la responsabilité et de l'engagement collectif pour un monde du travail plus juste, plus sûr et plus humain.

M. Castillo

Vice-président gouvernemental de la Conférence (original espagnol)

Dans son rapport intitulé *Emploi, droits et croissance: Renforcer le lien*, le Directeur général sonne l'alarme, à plusieurs reprises, au sujet des turbulences qui secouent le monde, des incertitudes qui en résultent et du mécontentement croissant de millions de personnes.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée la Conférence. Face à cette situation complexe, la grande majorité des délégués a soutenu les évaluations du Directeur général, qui ont donné lieu à des débats fructueux, à des contributions de fond et à de précieuses initiatives visant à améliorer les relations professionnelles et la qualité de vie des femmes et des hommes dans le monde.

L'humanité est confrontée à des problèmes graves et urgents et à certains défis de taille – que nous allons passer en revue – auxquels, à notre humble avis, il conviendra de s'attaquer.

Comme cela a été souligné dans diverses interventions, la guerre se répand sur notre planète. D'après le dernier rapport de l'Institut pour l'économie et la paix, on dénombre aujourd'hui dans le monde 56 guerres impliquant 92 pays, un nombre qui n'a jamais été aussi élevé depuis la deuxième guerre mondiale. De toute évidence, le moment est venu de renforcer notre action et d'œuvrer en faveur de la paix dans le monde.

À cela s'ajoutent d'autres guerres. Nous sommes face à un conflit géoéconomique où le combat pour les marchés se livre à grands renforts de politiques tarifaires.

L'accroissement des inégalités – qui atteignent des niveaux jamais vus jusqu'ici, d'après les données et les études disponibles – constitue un autre problème. Dans son dernier rapport annuel, OXFAM alerte sur le fait qu'en 2024 la fortune totale des milliardaires s'est accrue de 2 000 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), et 204 personnes sont devenues milliardaires. Tout cela alors que, selon la Banque mondiale, 3,6 milliards de personnes, soit 44 pour cent de la population mondiale, vivent sous le seuil de pauvreté.

La dernière édition publiée récemment du rapport de l'OIT intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde* met en évidence des tendances préoccupantes dans la répartition des revenus. La part du PIB mondial revenant aux travailleurs a chuté en 2024 et, d'après les estimations de l'OIT, cette baisse se monterait à 1 000 milliards de dollars É.-U.

À ces défis viennent s'ajouter l'urgence du changement climatique et la crise environnementale, qui influent directement sur le bien-être de millions de personnes et sur les conditions de travail dans le monde entier.

Tout cela nous interpelle et nous appelle à nous poser la question suivante: est-il possible de répartir équitablement la richesse produite et de faire en sorte que les bénéfices de la science et de la révolution technologique contribuent au bien-être de la planète? Nous pensons que oui. Dans ce domaine, au sein de la Conférence, nous avons fait la preuve de l'importance du dialogue, de la conclusion d'accords et de la recherche de consensus, et avons œuvré en faveur de la dignité de la vie dans le monde du travail, sans jamais sortir du cadre démocratique, comme le rapport ne manque pas de le souligner

Pour ce qui est de l'Uruguay, c'est un pays dans lequel la tradition républicaine est profondément ancrée, et qui célèbre cette année quarante ans d'exercice ininterrompu des libertés démocratiques sur le plan politique, et vingt ans d'exercice de la négociation collective tripartite et de la liberté syndicale. Pour nous, démocratie et justice sociale sont indissociables.

Il convient de rappeler le mandat prévu dans le préambule de la Constitution de l'OIT, qui dispose clairement qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale» et que «la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays». L'action que mène actuellement l'OIT en faveur de la justice sociale s'incarne dans l'initiative du Directeur général relative à la Coalition mondiale. Dans ce cadre, nous saluons les mesures prises pour parvenir à des accords et à l'utilisation de l'instrument démocratique du vote, qui nous ont permis d'adopter le budget, les sept amendements proposés à la MLC, 2006, et la résolution historique concernant le statut de la Palestine à l'OIT et le droit de la Palestine de participer aux réunions de l'Organisation en qualité d'État observateur, conformément à la résolution ES-10/23 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous félicitons des progrès réalisés en vue de l'élaboration d'une convention et d'une recommandation sur le travail décent dans l'économie des plateformes, qui permettront à l'OIT de fournir des orientations claires aux États Membres en matière de protection sociale et de protection des travailleurs. Nous prenons note des résultats obtenus dans un domaine nouveau et en constante évolution, stimulé par l'innovation technologique. Le futur instrument devra fournir des définitions clés, préciser son champ d'application et établir des droits minimaux pour tous les travailleurs, indépendamment du type de contrat et du statut d'emploi.

En outre, il ne faut pas exclure la possibilité que nous ayons à l'avenir à nous pencher sur l'élaboration et l'adoption d'une norme internationale réglementant l'utilisation de l'intelligence artificielle et son incidence sur le travail, comme l'envisage le rapport, étant donné les effets de complémentarité que peut avoir ce phénomène dans le monde du travail. Nous considérons que des aspects fondamentaux comme l'utilisation d'algorithmes pour la gestion du travail et la détermination de la qualification juridique des relations professionnelles devraient faire partie d'une solution normative de l'OIT de quelque forme que ce soit.

Une action forte de l'OIT à cet égard sera essentielle tant pour les pays qui n'ont pas encore légiféré que pour ceux – comme l'Uruguay – dont les normes en vigueur ne garantissent pas une protection adéquate aux personnes qui travaillent via des plateformes

numériques. L'adoption par l'OIT d'un tel instrument s'inscrit clairement dans le cadre des principes fondamentaux reconnus par la Déclaration de Philadelphie de 1944, parmi lesquels la lutte contre le besoin, la collaboration tripartite, la participation équitable aux fruits du progrès et le fait que le travail n'est pas une marchandise.

La présente Conférence restera dans l'histoire comme celle qui aura vu l'adoption de la convention (n° 192) sur les dangers biologiques dans le milieu de travail, 2025, qui élargit le cadre des droits fondamentaux au travail. Depuis qu'il a été consacré en 2022, ce droit est considéré comme essentiel pour garantir des conditions de travail décentes et protéger la santé des travailleurs du monde entier.

De la même façon, nous nous félicitons qu'une question aussi importante que la promotion de la transition vers la formalité, qui est au cœur des priorités mondiales, ait été examinée.

Concernant le rapport du Directeur général, nous souhaitons ajouter que la justice sociale gagnerait à ce que les relations entre l'emploi, les droits et la croissance soient renforcées, dans le respect des principes démocratiques, ce qui nécessiterait des partenaires sociaux représentatifs et pleinement reconnus par l'État.

Il est certes vrai que la croissance est une condition sine qua non de la création d'emplois, mais elle ne suffit pas si elle obéit uniquement aux lois du marché. Selon nous, toute croissance doit aller de pair avec une répartition propre à réduire les niveaux d'inégalités sociales, qui ont tant augmenté au cours des dernières années.

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons que l'un des moyens d'améliorer la qualité de l'emploi est de réduire le temps de travail, et nous estimons donc qu'il serait opportun de réviser les normes fixant à 48 heures la durée hebdomadaire du travail, ce qui peut sembler excessif dans de nombreux contextes au vu de l'évolution actuelle des technologies et de l'organisation du travail. En un peu plus de cent ans, le monde a connu de grandes avancées, sauf en matière de réglementation du temps de travail. Il est important d'examiner cette question conjointement avec celle de la productivité, de manière tripartite et sans idées préconçues.

Enfin, nous vous savons gré de la confiance que vous nous avez accordée en nous permettant de faire partie du bureau; en plus d'être une reconnaissance pour notre pays, c'est un grand honneur pour moi et un défi personnel, compte tenu de mon passé de dirigeant syndical et de militant politique engagé dans les luttes sociales, et de mes fonctions gouvernementales actuelles.

Je tiens à reconnaître formellement les travaux des différentes commissions, du Conseil d'administration et de leurs équipes d'appui respectives. Je suis particulièrement reconnaissant aux fonctionnaires, techniciens, assistants, traducteurs, consultants, membres du personnel de service, photographes, cuisiniers et chauffeurs, qui nous ont facilité la tâche et ont rendu notre séjour plus agréable.

Le renforcement de la démocratie et des instances tripartites ainsi que l'appui au dialogue social contribuent à contrer la fragmentation et les retombées les plus négatives du pouvoir économique. Je suis convaincu que, si nous parvenons à nous rapprocher des objectifs que nous nous sommes fixés, nous contribuerons au bonheur de nos peuples respectifs.

M. Hougbo

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général
de la Conférence
(original anglais)

Après deux semaines de débats et d'échanges intenses et passionnants, cette fructueuse 113^e session de la Conférence internationale du Travail est sur le point de se conclure. Cette année, pas moins de 5 407 délégués enregistrés sont venus et le Président de la République dominicaine, Son Excellence M. Luis Abinader, ainsi que 174 ministres et vice-ministres, ont honoré la Conférence de leur présence. Cette session a été riche en accomplissements.

En toute sincérité, je n'aurais pu espérer une participation plus éclairée et plus riche à la séance plénière consacrée à mon rapport intitulé *Emploi, droits et croissance: Renforcer le lien*, qui souligne la nécessité de consolider le lien et la dynamique entre ces trois piliers. Je note avec satisfaction qu'il a été largement convenu que la politique économique devait reposer sur une approche très équilibrée qui tienne compte de la synergie existant entre la croissance et le respect des droits humains et des droits au travail, parmi lesquels la protection sociale et la protection des conditions de travail. Tous ces éléments font partie intégrante du processus visant à assurer la création d'emplois durables.

J'ai entendu votre message selon lequel la protection sociale universelle est essentielle pour favoriser la croissance économique, et j'ai aussi été impressionné par les innovations en cours pour moderniser voire, dans certains cas, numériser l'accès aux prestations. L'importance de l'intelligence artificielle dans le monde du travail a d'ailleurs été constamment rappelée. Nous avons débattu des défis majeurs à relever grâce à la protection sociale et à la protection des conditions de travail, et vous avez donné des exemples concrets montrant comment des solutions réfléchies, adaptées et fondées sur les technologies peuvent être mises à profit pour accompagner une transition juste, stimuler la croissance, offrir des possibilités de requalification et favoriser le travail décent. Les défis et les solutions qui se présentent à nous sont tous interdépendants.

J'ai également entendu votre nouvel appel exhortant l'OIT à bien prêter attention aux répercussions de ses activités et de ses politiques sur les femmes, les jeunes et les migrants, ainsi que sur les pays en développement et les petits États insulaires en développement. Vous avez été très concrets. Dans le cas des travailleurs migrants, par exemple, vous avez instamment prié l'Organisation de poursuivre ses travaux sur la transférabilité de la protection sociale et la reconnaissance des compétences.

Les enseignements partagés tout au long des séances plénières et lors du deuxième Forum de la Coalition mondiale pour la justice sociale, qui s'est tenu hier et était axé sur l'action, nous rappellent que nous avons la capacité collective d'insuffler une dynamique d'amélioration continue par l'expérimentation normative, le but étant de promouvoir la dignité et le respect dans le monde du travail. Les réactions suscitées par mon rapport montrent qu'il existe un large consensus sur le fait que le dialogue social et les institutions démocratiques ont un rôle essentiel à jouer pour favoriser la cohésion sociale, développer la confiance et soutenir à la fois des entreprises durables et des sociétés centrées sur l'humain.

Les échanges particulièrement fructueux au sein de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité constituent, à mon sens, un très bon exemple. Ils illustrent toute l'efficacité de notre action lorsque, premièrement, nous exploitons notre capacité de mettre en œuvre des normes bénéfiques et universellement applicables pour orienter le changement – je me réfère ici à la recommandation n° 204 – et, deuxièmement, lorsque nous reconnaissons et prenons en compte la diversité qui caractérise

l'économie informelle d'un pays à l'autre et au sein des pays. Forts de cette double approche, dix ans après l'adoption de la recommandation n° 204, nous avons vu se manifester au sein de la commission un dynamisme institutionnel croissant, fondé sur le dialogue social, pour trouver des solutions innovantes, adaptées et parfois à la pointe de la technologie qui permettent de formaliser véritablement l'économie en faveur du travail décent. La route est encore longue, car le taux d'informalité reste bien trop élevé, mais nous sommes, à l'issue de cette discussion générale, animés d'une énergie nouvelle pour approfondir et poursuivre ce travail crucial.

Vous avez également prouvé à maintes reprises la force du consensus, la force du tripartisme, la force qui est la nôtre lorsque nous prenons le temps nécessaire pour nous écouter attentivement les uns les autres, faire preuve de souplesse et œuvrer ensemble au bien commun. Ce proverbe, que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute, est empreint d'une grande sagesse: «Il faut voyager seul pour aller vite, mais voyager ensemble pour aller loin». Cela résume, selon moi, l'esprit du tripartisme et du dialogue social auquel vous avez habilement donné corps ces deux dernières semaines.

Force est de reconnaître que la question du travail décent dans l'économie des plateformes a mis cette approche à rude épreuve. Nous savions pertinemment que rien ne serait facile pendant la première discussion. Mais cette discussion s'imposait sans aucun doute, et illustre bien la pertinence de notre institution. Les mandants se sont réunis à la Conférence internationale du Travail parce que ces travaux ont de l'importance. Les trois groupes ont montré un engagement et un niveau de préparation exceptionnels, et tous ces efforts démontrent que nous avons la capacité d'élaborer une norme pour exprimer une compréhension factuelle de la synergie qui existe entre la croissance économique, les droits et l'emploi.

Il ne s'agit pas d'adopter une approche universelle, tant s'en faut. Il s'agit de concilier en temps réel les enjeux économiques et les enjeux sociaux. Il s'agit aussi, alors que nous accueillons la Palestine en qualité d'État non membre observateur, de veiller à pouvoir contribuer, une fois le cessez-le-feu instauré, à une reconstruction riche en emplois qui respecte la dignité humaine et la sécurité de tous.

Je me réjouis en outre que la Commission de l'application des normes se soit acquittée de son mandat en faisant preuve de sa rigueur habituelle et en restant fidèle à notre tradition de parvenir à des conclusions consensuelles.

Vous avez aussi adopté la Résolution concernant les mesures recommandées par le Conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT au sujet du Myanmar. J'espère sincèrement que l'ensemble des mesures et des formes d'appui proposés conduiront à la pleine mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête.

C'est avec un grand plaisir que je félicite les délégués pour l'adoption de la première convention internationale sur les dangers biologiques, complétée par une recommandation. Ces nouvelles normes internationales du travail renforcent notre corpus normatif en matière de sécurité et de santé au travail, s'agissant de la préparation aux situations d'urgence et de la gestion des risques liés aux dangers biologiques dans le milieu de travail.

Il va sans dire que la Conférence offre une occasion unique non seulement d'adopter de nouvelles normes, mais aussi de ratifier celles qui existent déjà. Aussi suis-je particulièrement heureux de vous informer que, durant la présente session, 18 instruments de ratification déposés par huit États Membres ont été enregistrés, concernant la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et son protocole de 2002, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques,

2011, et la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019. Des ratifications ont également été enregistrées concernant la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, la convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

Dernier point, mais non le moindre: je vous suis très reconnaissant de la confiance que vous avez témoignée à cette institution au moment de l'adoption de son programme et budget pour 2026-27.

Nous sommes très attachés à l'esprit de consensus qui nous a permis d'aller de l'avant tous ensemble. Cet esprit a prévalu au sein même de la Conférence, qui a su s'adapter lorsque, il y a dix ans, la durée de cette instance mondiale tripartite a été ramenée de trois à deux semaines. Nous n'avons rien perdu de notre dynamisme et avons continué d'obtenir des résultats tangibles, mais je dois dire que nous ne devons encore intensifier nos efforts pour parvenir à un équilibre femmes-hommes à la Conférence. Malheureusement, la proportion de femmes continue d'osciller autour de 34 pour cent seulement, ce qui représente environ un tiers des délégués. Sur l'ensemble des délégués qui ont pris la parole, seuls 24 pour cent étaient des femmes. Nous pouvons et nous devons faire mieux. Comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, nous ne sommes pas ici pour nous reposer sur nos lauriers, mais pour nous dépasser et viser toujours plus haut.

En définitive, cette 113^e session de la Conférence s'achève en nous laissant, selon moi, remplis d'une détermination et d'un enthousiasme plus forts encore qu'à son ouverture. Si des visionnaires n'avaient pas eu la clairvoyance de fonder l'OIT en 1919, sa création serait sans aucun doute une nécessité aujourd'hui. Son mandat et ses activités sont importants. Aujourd'hui plus que jamais. Le chemin parcouru est considérable, et celui qu'il reste à parcourir l'est évidemment tout autant. À certains moments, les choses peuvent sembler aller trop lentement, mais il est de notre devoir de continuer à avancer, sans relâche, dans notre quête de justice sociale.

M. Moyo

Président de la 113^e session de la Conférence internationale du Travail (original anglais)

Si vous le permettez, je vais maintenant formuler moi-même quelques remarques finales.

En m'adressant à vous aujourd'hui, à l'occasion de la clôture de cette 113^e session de la Conférence internationale du Travail, je souhaite vous exprimer ma profonde gratitude pour le soutien apporté au Zimbabwe au cours de sa présidence de cette session. Alors que nous arrivons au terme de ces deux semaines très intenses et chargées, je suis sûr que nombre d'entre vous ici présents conviendront que la Conférence s'est acquittée de ses tâches avec la plus grande diligence, et je tiens à féliciter chacun et chacune d'entre vous pour son dur labeur et sa résilience.

J'adresse mes sincères remerciements au Directeur général du BIT, mon cher frère Gilbert Houngbo, pour son rapport très pertinent à la Conférence intitulé cette année *Emploi, droits et croissance: Renforcer le lien*, qui a été examiné en séance plénière. Les discussions ont été instructives et les orateurs ont souligné tour à tour l'importance de promouvoir les droits au travail pour parvenir à une croissance inclusive.

À l'heure où nous sommes aux prises avec de multiples défis à l'échelle mondiale, le mandat de l'OIT ne cesse de gagner en importance, et le Bureau devrait continuer à soutenir les États Membres. Dans le cadre de l'examen du rapport du Directeur général, nous avons

pris note de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et nous nous sommes félicités de la décision prise par la Conférence d'élever la Palestine au rang d'État non membre observateur.

Je salue le travail accompli par la Commission des finances, qui s'est penchée sur les recommandations du Conseil d'administration concernant les Propositions de programme et de budget pour la période biennale 2026-27, et les a approuvées par consensus. Je suis heureux de constater que, malgré les divergences de vues notables exprimées au sein de la commission, il a été convenu d'adopter le budget et de poursuivre les débats sur les questions stratégiques relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. À l'avenir, j'encourage les partenaires tripartites à continuer de dialoguer afin que toutes les opinions soient entendues et prises en compte dans les documents d'orientation de l'OIT.

Je tiens à vous féliciter d'avoir contribué au succès des négociations qui ont été menées au cours des deux dernières années et ont permis à cette Conférence d'adopter deux nouveaux instruments, une convention et une recommandation sur la prévention et la protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail. Le fait que le Zimbabwe ait eu l'occasion de présider à l'occasion de l'adoption de ces deux instruments a véritablement été une source de fierté doublée d'une leçon d'humilité pour ma délégation. Je vous encourage tous et toutes à œuvrer sans attendre aux fins de la ratification et de la mise en œuvre de la nouvelle convention.

Cette année, lors de son débat de haut niveau, la Conférence a eu le grand honneur d'accueillir le Président constitutionnel de la République dominicaine, son Excellence M. Luis Rodolfo Abinader Corona, dont le discours au Forum de la Coalition mondiale pour la justice sociale a été une grande source d'inspiration et que je tiens à remercier pour sa participation. Je prie instamment tous les partenaires de la Coalition de poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de cette initiative, et j'invite le Bureau à poursuivre sa collaboration avec le système multilatéral à cet effet.

Pour en venir aux travaux de la Commission normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes, je constate que la question a donné lieu à des discussions intenses, soulevant des aspects techniques complexes, et qu'il a été difficile de parvenir à un consensus sur la plupart des points abordés. Étant donné qu'il s'agit d'une première discussion, nous gardons l'espoir que le Bureau, chargé de travailler avec diligence sur le prochain rapport en tenant compte des points de vue exprimés par les partenaires tripartites, trouvera des moyens de forger un consensus sur les sujets de désaccord. Cela étant, il serait également utile que le Bureau continue de faciliter le dialogue d'ici à la prochaine session de la Conférence, à laquelle la commission tiendra sa deuxième discussion. Il est important de noter que, malgré les avancées technologiques, l'apparition de nouvelles modalités de travail et l'évolution des milieux professionnels, il demeure manifestement indispensable de protéger les droits des travailleurs et de promouvoir les entreprises durables. C'est pourquoi nous devrions unir nos forces pour parvenir à l'adoption des instruments lors de la prochaine session de la Conférence. En attendant, tâchons de faire le nécessaire, au sein de nos groupes respectifs, pour assurer le succès de la prochaine session.

En ce qui concerne les travaux de la Commission de l'application des normes, je souhaite rappeler que, à sa création en 1919, l'OIT avait pour objectif principal de promouvoir la justice sociale dans le monde du travail. Aujourd'hui encore, le monde moderne continue d'être confronté aux problèmes qui avaient motivé la création de l'Organisation. Alors que la commission s'emploie sans relâche à améliorer ses travaux, formons le vœu qu'elle soit une source d'inspiration dont les États Membres attendent avec intérêt l'avis constructif, et non une plateforme constamment utilisée pour dénoncer et blâmer des gouvernements qui s'efforcent

de créer un environnement permettant aux travailleurs d'exercer leur droit à un travail décent, et aux entreprises de prospérer. Les travaux de la Commission de l'application des normes, qui, en tant que commission permanente, se réunit à chaque session, sont un rouage essentiel de la Conférence. Il est donc indispensable que la commission continue de s'acquitter de son mandat de manière équitable, transparente et constructive.

Pour ce qui est de la Commission chargée de la discussion générale sur la promotion de transitions vers la formalité, je suis fier de constater que ses conclusions ont été adoptées. La question de l'informalité nous préoccupe depuis longtemps, et les efforts déployés dans ce domaine avaient abouti à l'adoption de la recommandation n° 204. Je me félicite que les débats sur ce sujet se poursuivent. À l'heure d'aborder l'avenir, il est important que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs élaborent des stratégies pour créer un environnement propice à la formalisation de l'économie informelle, et mettent en place des garanties pour protéger les travailleurs de l'économie formelle en évitant qu'ils ne retombent dans l'informalité.

À sa 113^e session, la Conférence a en outre eu l'occasion d'examiner le rapport du Président du Conseil d'administration. La question de la démocratisation de l'OIT a occupé une place importante dans les débats, en particulier s'agissant de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986. En tant que personne originaire d'Afrique, région où le taux de ratification de l'instrument est de 100 pour cent, j'invite tous les Membres qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire dans un avenir proche. La démocratie est aujourd'hui une réalité dans nombre de nos pays, et il est essentiel qu'elle le soit également au sein d'une organisation dont la raison d'être est la justice sociale. Le fait que cet instrument ne puisse pas entrer en vigueur alors qu'il a été ratifié par les deux tiers des États Membres de l'OIT – lesquels ont manifesté ainsi leur souhait de voir l'Organisation se démocratiser davantage – demeure source de préoccupation pour l'Afrique. Nous espérons que le souhait de la majorité sera respecté, et n'attendons rien de moins. Il serait grand temps que, pour aller de l'avant, la Conférence envisage une solution pratique et concluante qui permette de vaincre les obstacles posés par certaines dispositions constitutionnelles à la pleine démocratisation de l'OIT.

Alors que mon intervention touche à sa fin, je souhaiterais remercier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les secteurs de l'emploi et du travail, l'ensemble du groupe de l'Afrique et tous les gouvernements et partenaires sociaux pour la confiance qu'ils ont accordée au Zimbabwe en lui confiant la présidence de cette session de la Conférence, et pour le soutien qu'ils ont apporté à ma délégation pendant son mandat. Je remercie également le Secrétaire général et son équipe, le secrétariat dirigé par M. Luca Bormioli, tout le personnel d'appui, les interprètes et les traducteurs, ainsi que toutes les personnes qui continuent d'œuvrer en coulisses, pour leurs efforts constants et la grande qualité de leurs travaux, qui ont contribué au bon déroulement de la Conférence. J'adresse au secrétariat tous mes vœux de succès dans la préparation de la 114^e session de la Conférence.

Enfin, au nom des partenaires tripartites du Zimbabwe, je vous remercie tous sincèrement d'avoir fait de cette session de la Conférence un succès retentissant. Je vous remercie profondément pour votre présence assidue dans cette salle, pour votre écoute attentive dans les rangs du public, et pour le respect exemplaire du temps de parole lors de vos interventions.

Nous vous invitons à marquer une pause dans vos emplois du temps chargés pour vous rendre un jour au Zimbabwe et profiter des nombreuses attractions touristiques du pays, notamment des puissantes chutes Victoria, l'une des sept merveilles du monde. Je vous souhaite à tous un bon retour dans vos pays respectifs et vous adresse mes meilleurs vœux de réussite dans votre action au service d'un monde meilleur.

M. Houngho

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général
de la Conférence
(original anglais)

Au nom de tous les délégués, j'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Président. Je suis très touché par son évocation des chutes Victoria, et j'espère que nous pourrons éviter un conflit diplomatique entre le Zimbabwe et la Zambie sur la question de savoir de quel côté elles sont le plus belles. Permettez-moi, au nom de la Conférence, de lui remettre ce marteau en témoignage de notre gratitude, pour la manière dont il a présidé cette 113^e session.

Le Président

(original anglais)

Je tiens à remercier et à féliciter tous les participants à la session de la Conférence de cette année pour leur dévouement et leur engagement. Une fois de plus, grâce au dialogue social, nous sommes parvenus à dépasser les divergences de vues qui ont pu apparaître, au bénéfice de millions de personnes partout dans le monde. Nous pouvons être fiers de ces résultats.

À présent, je déclare close la 113^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée, et la 113^e session de la Conférence est close à 16 h 55.)